

Mamoudzou, le 29 octobre 2018

Communiqué de presse

Sur la grève des salariés de MATIS

Le Conseil Départemental déplore ce jour le blocage de la circulation effectué par les bus de la société MATIS aux abords du rond-point Zéna M' Déré ainsi que le stationnement obstruant les routes menant vers le Conseil Département par des bus et des véhicules de cette société.

Ces blocages sont le fait des salariés grévistes de la société MATIS qui ont déposé à leur employeur un préavis de grève en date du 19 octobre 2018.

Les motifs de cette grève sont, semble-t-il, la contestation de la délibération prise le 25 juin 2018 par le Conseil Départemental d'allotir en 7 lots les nouveaux marchés des transports scolaires qui entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2019/2020. Le syndicat Force Ouvrière Transports et logistique fonde son action par l'inquiétude de la répartition du personnel sur les nouveaux lots répartis géographiquement au détriment d'un regroupement au sein d'une seule entité.

Le 7 août 2018, le Conseil Départemental a adressé un courrier au syndicat Force Ouvrière pour rassurer les salariés concernés quant à son intérêt à la sauvegarde des emplois et des acquis sociaux et a fait part au syndicat de sa disponibilité à le recevoir à la fin du mois d'août. Le syndicat n'a pas donné suite, pour des raisons qui lui sont propres, à cette demande de rencontre et a suspendu de sa propre initiative le mouvement qu'il s'apprêtait à engager. Le syndicat a réitéré le 19 octobre 2018 son préavis de grève en exigeant d'être reçu par le Président du Conseil Départemental en personne. Cette rencontre n'ayant malheureusement pas pu se faire avant le déclenchement de ce conflit, le Conseil Départemental déplore que des salariés d'une seule société usant des moyens de celle-ci aient organisé un blocage intégral du territoire et une rupture d'égalité manifeste dans l'accès et à la continuité d'un service public.

Sur le fond

S'agissant de la question de l'allotissement, le CD engagé dans la procédure de l'élaboration des nouveaux marchés se conforme à la fois aux règles des marchés publics sans porter atteinte à la règle de la concurrence et aux règles correspondantes en matière de reprise du personnel.

Le CD rappelle également que dans la phase de concertation des entreprises les personnels ont été auditionnés par l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ainsi que les Syndicats des transporteurs.

Le Conseil Départemental est prêt à expliquer les conditions de sa démarche aux salariés dans la limite des obligations légales. Il a sollicité en préalable à une rencontre devant se tenir cet après-midi que les blocages soient levés. Cette demande n'a manifestement pas été satisfaite.

Par ailleurs, il s'étonne que les véhicules d'une entreprise soient largement utilisés pour réaliser les blocages qui créent des entraves à la circulation et particulièrement à la prise en otage des collégiens, lycéens et étudiants qui sont les principaux bénéficiaires du premier service public du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental condamne fermement ces agissements

Le Président du Conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI